

CAPa (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) Jardinier Paysagiste en apprentissage



PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES :

Entrer dans la vie active en tant qu'ouvrier qualifié (entreprises d'espaces verts, jardinerie, pépinières, collectivités, etc.)

Poursuivre les études par la voie professionnelle ou l'apprentissage (BAC Pro, Certificat de technicien, BP Aménagement Paysager, etc.)

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Réfléchir et faire évoluer son parcours professionnel pour devenir acteur de son projet professionnel.
Acquérir les compétences techniques et professionnelles pour exécuter des chantiers paysagers.

CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :

Modules professionnels :

Aménager et entretenir les jardins et espaces verts.

Gérer les espèces invasives des berges de rivière.

Mobiliser les connaissances de base en communication, mathématiques, sciences, monde contemporain et informatique dans les situations de la vie professionnelle et sociale.

Moyens techniques : chantiers pédagogiques, parterre pédagogique

Structure du diplôme :

Diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture

Évaluation par UC (Unités Capitalisables) ; l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans.

RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :

Formation sur 2 ans par alternance de 840 h en centre, soit par an : 12 semaines au CFA, 35 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés.

Période de la formation : de septembre à juin

Rythme de l'alternance : 1 semaine en centre, 3 semaines en entreprise

Lieux de formation : Marvejols et sites adaptés selon les chantiers d'application.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Avoir entre 16 et 29 ans (dérogation possible si moins de 16 ans ou plus de 29 ans)

- Avoir suivi les cours d'une classe de 3^{ème}

- Avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage

Les candidats sont convoqués pour un entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation.

STATUTS ET RÉMUNÉRATION :

Salarié(e) en formation et rémunération versée par le maître d'apprentissage. Salaire déterminé en fonction de l'âge et fixé pour chaque année de formation (de 27 à 100 % du SMIC). Droits aux congés payés et même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Possibilité d'internat à La Canourgue pour les mineurs.

Nos locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre secrétariat.

LES ATOUTS DU CENTRE :

Une équipe pluridisciplinaire

Des conduites et des réalisations de chantiers

Des visites en milieu professionnel

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation (2022) : 33,33 %

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2022) : 73.52 %

Taux de réussite aux examens (2022) : 100 %

CONTACTEZ-NOUS :

CFA de la Lozère

SITE DE MARVEJOLS

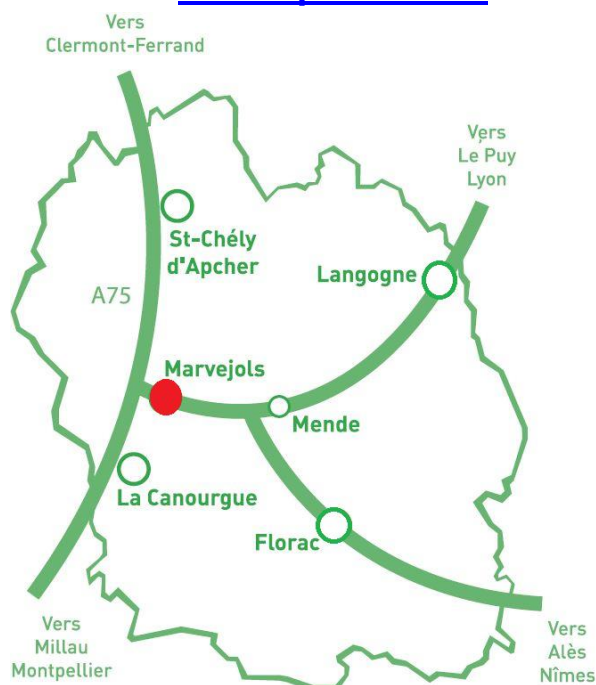
1 Avenue des Martyrs de la Résistance

48100 MARVEJOLS

Tél : 04.66.32.02.39

Mail cfa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr



Mise à jour le 18/04/23